

POUVOIR D'ACHAT : ENFIN une réponse !

L'annonce par Stellantis de ses profits exceptionnels du premier semestre n'avait pas manqué d'interpeler la **CFE-CGC** sur la nécessité, pour la direction, de réfléchir à une plus juste répartition des richesses.

Depuis cette date, la **CFE-CGC** a martelé ce message auprès de la Direction du Groupe afin qu'elle revoie sa politique salariale 2022. La **CFE-CGC** n'a pas manqué d'insister sur l'impérieuse nécessité de maintenir le pouvoir d'achat de ses salariés.

Après notre pression permanente, la direction de Stellantis a invité les organisations syndicales à une négociation **le mardi 27 septembre**. Cette réunion aura pour objet les "dispositions de la loi du 16 août 2022 sur les mesures pour la protection du pouvoir d'achat et négociation d'un accord portant sur le débloccage anticipé de l'intéressement et de la participation".



Si la **CFE-CGC** considère que la priorité doit être l'augmentation des salaires, les résultats du premier semestre doivent permettre néanmoins d'accorder à tous les collaborateurs une prime exceptionnelle.

Elle aura pour effet d'amoinrir immédiatement l'impact de l'inflation en utilisant au mieux, pour les salariés français, les avancées législatives (prime de partage de la valeur, le débloccage anticipé de la participation et de l'intéressement, ...).

La CFE-CGC estime que les mesures incitatives proposées par le gouvernement doivent être complétées dans l'entreprise par une vraie mesure de protection du pouvoir d'achat :

la revalorisation des salaires est la seule mesure pérenne en la matière.

Enfin la direction ne doit pas commettre l'erreur, par pur calculs financiers, d'exclure les techniciens, agents de maîtrise ou cadres de ces mesures.

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

